

Lot n° : **79**
 Section : **ZW**
 N° : **-**

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE de BELLEVIGNY
 Commune déléguée de SALIGNY
 Rue Anne Frank
 Lotissement à usage principal d'habitation "Le Hameau des Figuiers 4"
 autorisé par arrêté N°PA (en cours d'instruction)

Superficie : **360m²**
 Superficie de plancher maximale : 120m²

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

Maître d'Ouvrage



6 Boulevard Eiffel
 ZA La Verdure - BP50
 Belleville sur Vie
 85170 BELLEVIGNY

Architecte DPLG

Lorraine DONDAINAS
 Paysagiste Conceptrice

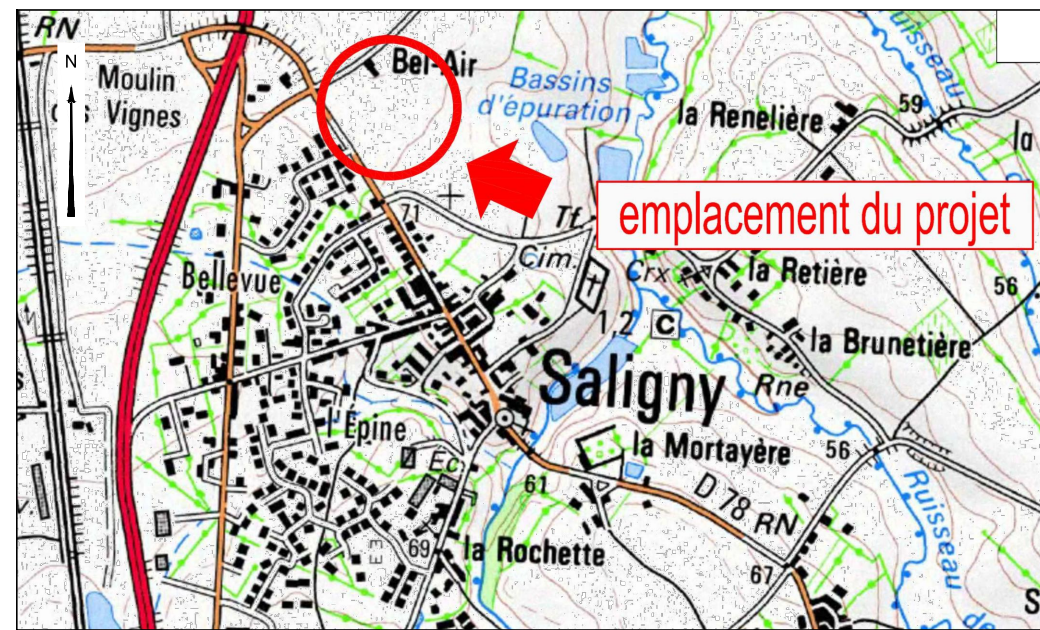


DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
 www.geouest.fr

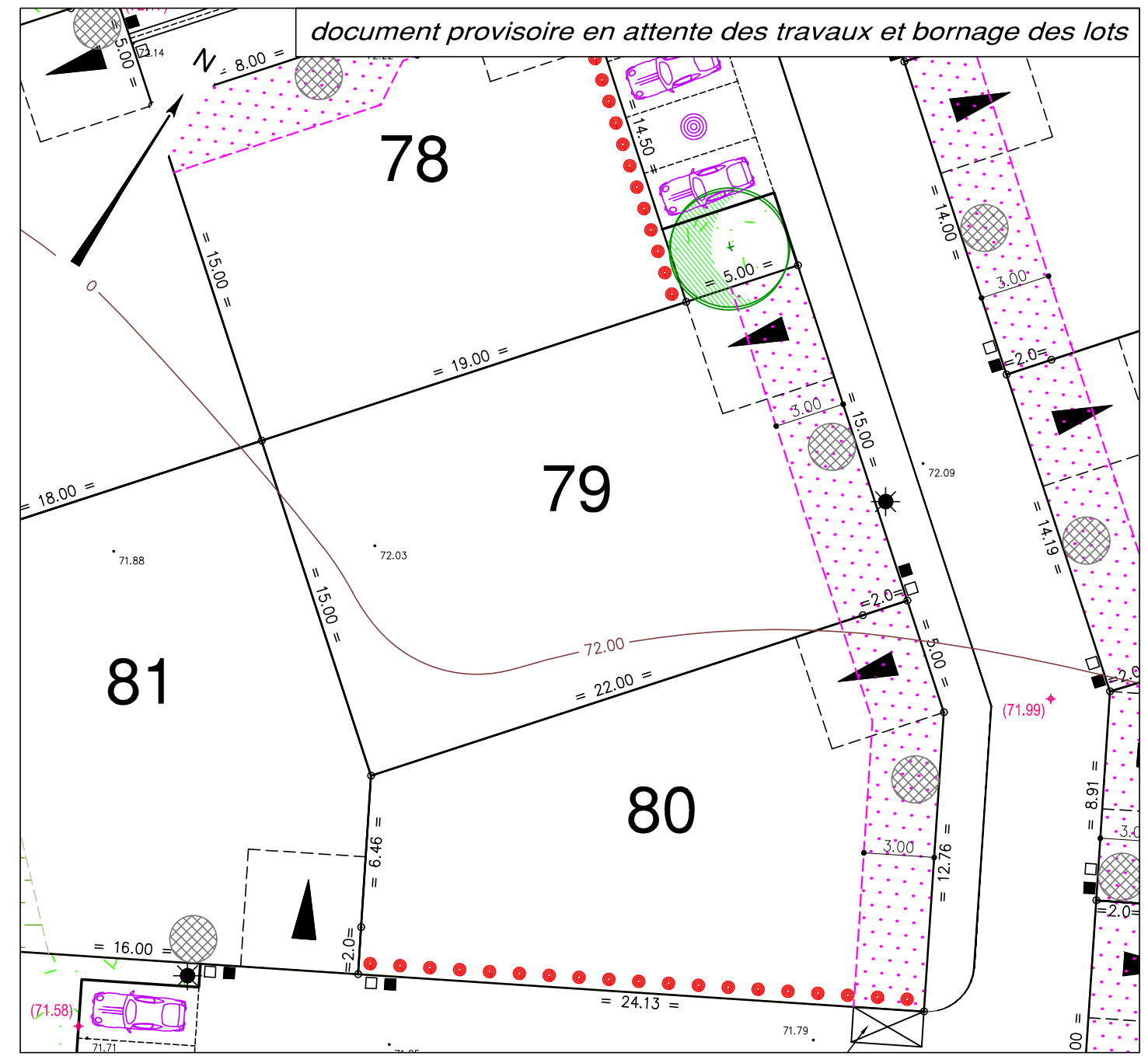
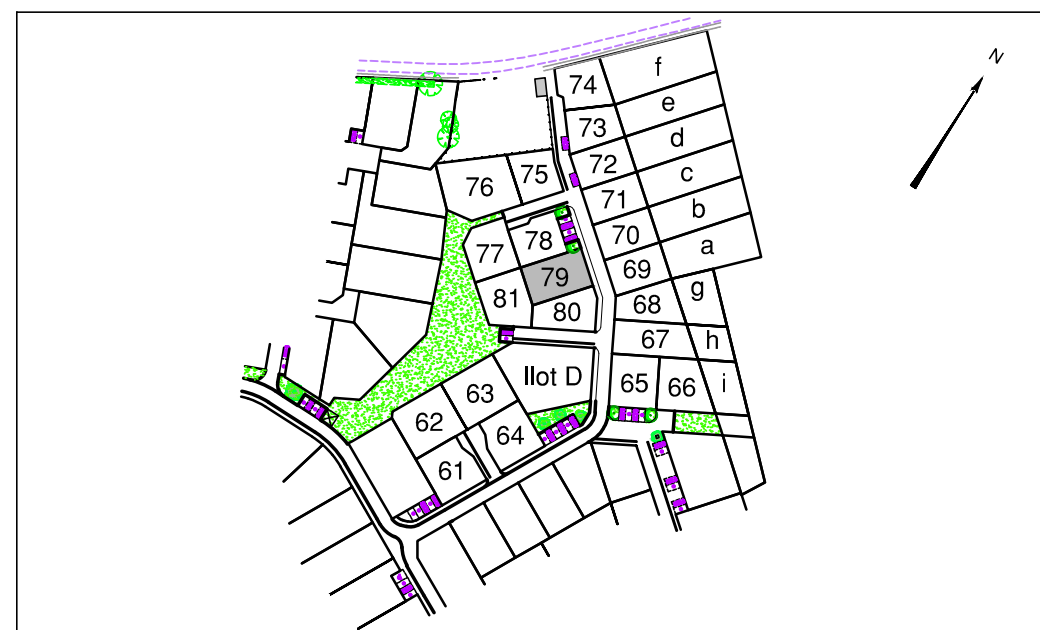
26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DOSSIER L20.910
 Référence AUTOCAD L20910-ind.DWG

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Zone non constructible
- Zone Humide impactée et compensée (Zone constructible)
- Accès automobile privé interdit
- Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privé non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privé non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Espace Vert (engazonnement)
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Plantation obligatoire d'une haie (2,00m maximum) en fond de lot et réalisé par les acquéreurs.
- Aire de dépôt des ordures ménagères

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- 00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- - regard tabouret EU
- - regard tabouret EP
- T : TN - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEU : 70.85 - cote radier du branchement EU
- T : TN - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEP : 71.05 - cote radier du branchement EP
- ☼ - candélabre
- ⊗ - emplacement indicatif du coffret électrique/téléphone et du citerneau AEP

Ouvrages hors sols :
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

DATE 06/05/2021
 DATE DE MODIFICATION -

ECHELLE 1/250



GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

www.geouest.fr